

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[_Registre de copies de lettres envoyées](#)[_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougrousse, 26 janvier 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Fougrousse, 26 janvier 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[26 janvier 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Fougrousse, Auguste \(1838-1917\)](#)

Lieu de destination5, rue Stanislas, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Fougrousse du 25 janvier 1886. Il respecte le sentiment qui l'engage à ne pas lui communiquer l'adresse des sociétés coopératives mais il lui fait remarquer que sa décision est contraire aux décisions prises dans le premier congrès des sociétés coopératives. Il l'informe qu'il donne mandat à Lasne de prendre copie des 250 adresses.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Conflit](#), [Coopération](#)

Personnes citées[Lasne, Isidore](#)

Événements cités [Congrès national des sociétés coopératives de consommation \(26-29 juillet 1885, Paris\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation1 p. (309r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 07/10/2024

Guise Familistère
16 janvier 86

Monsieur Fugère.

Je suis en possession
de votre lettre d'hier et,
comme vous le dites,
j'apprécie à sa juste
valeur le sentiment qui
vous engage à ne pas
me communiquer les
adresses.

Mais je tiens à ce que
vous reveniez de ce
sentiment, car il est

contraire aux décisions
prises dans le premier
congrès.

Par conséquent, je
donne, aujourd'hui,
mandat à M. Larue
d'aller prendre copie
de ces 250 adresses
afin de vous en éviter
le travail.

Veuillez agréer,
Monsieur, l'assurance
de ma considération.